

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2024

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour répondre à cette obligation, la présente note est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif peut être consulté en mairie.

Le budget primitif regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'année 2024, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le budget primitif 2024 a été approuvé le 11 avril 2024 par le Conseil municipal.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 sont estimées à 1105824,32 € dont 828 135,32 € de dépenses réelles.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	En € TTC
011 – Charges à caractère général	209 200,00
012 – Charges de personnels et frais assimilés	395 000,00
014 – Atténuations de produits	51 663,00
65 – Autres charges de gestion courante	147 182,32
66 – Charges financières	24 790,00
67 – Charges exceptionnelles	300,00
68 – Dotations aux amortissements	3 889,00
023 – Virement à la section d'investissement	273 800,00
Total dépenses réelles	828 135,32
Total dépenses d'ordre	277 689,00
Total dépenses de fonctionnement	1 105 824,32

Chapitre 011 – charges à caractères général

Les charges à caractère général regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances...)
- L'entretien de la voirie communale, des Bâtiments, des espaces verts, le fleurissement
- Les fournitures scolaires
- Les prestations de services extérieurs
- La maintenance

- Les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel

L'effectif de la commune de 13 agents, dont 3 à temps plein, est maintenu.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Elles se composent de l'attribution de compensation versée chaque année à la communauté de Communauté pour un montant de 51 663.00 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Elles concernent principalement les dépenses afférentes :

- aux indemnités des élus
- aux contributions versées aux syndicats intercommunaux
- à l'allocation de vétérance versée au service départemental d'incendie et de secours
- aux subventions de fonctionnement (CCAS, associations)

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 sont estimées à 1105824,32€ en 2024 dont 221 667,32 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2023.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	En € TTC
70 – Produits des services	16 800.00
73 – Impôts et taxes	575 603,00
74 – Dotations et participations	277 753.00
75 – Autres produits de gestion courante	9 000.00
76 – Produits financiers	1,00
013- Atténuation de charges	5 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	221 667,32
Total recettes réelles de fonctionnement	1 105 824,32
Total recettes de fonctionnement	1 105 824,32

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses.

Les recettes concernent la vente des tickets de la garderie périscolaire.

Ce chapitre regroupe aussi les redevances versées pour l'occupation du domaine public (pour l'électricité, le gaz, le téléphone) et l'achat et les renouvellements des concessions dans les deux cimetières communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne essentiellement les recettes relatives aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.
Elle s'élève en 2024 à 253 626.00 € contre 214 686.00 € en 2023, soit une hausse de 18 %.

Elle comprend la dotation forfaitaire d'un montant de 143 777,00 € et la Dotation de Solidarité Rurale (péréquation et cible) d'un montant de 109 849,00 €.

- La compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Les compensations versées pour les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Ce chapitre concerne aussi les taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement versées par le Département.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

IL s'agit des recettes constituées par la location de la salle des fêtes.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux ont été augmentés en 2024.

	Taux 2024	Produit attendu
Taxe foncière sur bâti	29.83 %	410 461€
Taxe foncière sur non bâti	27.68 %	30 382€
Taxe d'habitation RS	12,54 %	11 148€

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales dont le taux de référence est de 11,41 %, une compensation sera versée par l'Etat pour un montant de 70 071,00 €.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

Les dépenses d'investissement 2024 sont estimées à 1 037 539,06 € dont 0€ de déficit d'investissement reporté.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement	En € TTC
16 – remboursements d'emprunts	105 510.00
20 – Immobilisations incorporelles	17 685.00
21 – Immobilisations corporelles	328 256.00
23 – Immobilisations en cours	0.00
Restes à réaliser	603 773.06
Total dépenses réelles	1 037 539.06
001 -Déficit d'investissement 2023	0,00
Total dépenses d'investissement	1 037 539,06

Les principaux investissements prévus pour 2024 sont les suivants :

- Remboursement des emprunts en cours
- Extension de la mairie
- Aménagement de la Grande rue-Phase 1
- Panneau lumineux

c) Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement 2024 sont estimées à 1 037 539,06 €, dont 273 800.00 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	En € TTC
001- Excédent d'investissement reporté	298 889,95
021- Virement de la sect. de fonctionnement	273 800,00
10 – Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	51 000,00
1068 – Excédent de fonctionnement 2021	138 696,11
13- Subventions d'investissement (+RAR)	105 077,00
16 - Emprunts	0,00
040 – opérations d'ordre entre sections	3 889,00
Restes à réaliser	130 160,00
Total recettes réelles	759 850,06
Total recettes d'ordre	277 689,00
Total recettes d'investissement	1 037 539,06

Les recettes d'investissement correspondent :

- Au virement de la section de fonctionnement
- A la récupération de la TVA sur les investissements 2023,
- A la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme,
- A l'emprunt pour l'extension de la mairie
- Aux amortissements (opération d'ordre)
- Aux subventions à percevoir

IV – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette du budget principal se décompose comme suit :

Objet	Montant prêt	Taux remb.	Durée	1^{ère} échéance	Dernière éch.	Mt Remb/an
Extension mairie	500 000,00€	4,24 %	15 ans	01/11/2023	01/08/2038	53 649,99 €
Construction 2 classes	200 000.00 €	3.82 %	20 ans	10/06/2005	10/03/2025	14 347.16 €
Cantine scolaire	330 000.00 €	4.00 %	15 ans	05/01/2010	05/01/2024	29 030.51 €
Parking cimetière	60 000.00 €	1.15 %	10 ans	01/04/2016	01/03/2026	6 354.48 €
Extension buvette	34 000.00 €	0.67 %	7 ans	15/01/2018	15/12/2024	4 973.28 €
Local technique	300 000.00 €	1.24 %	15 ans	01/03/2020	01/02/2035	21 927.96 €

Montant de l'encours au 01.01.2024 : 784 630,62 €

BUDGET ANNEXE

Budget annexe « Auberge de l'Appéum ».

- Section de fonctionnement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
011- Charges à caractère général	1 272,14	002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 272,14
023- Virement à la section d'investissement	12 200,00	74 – Dotations et participations	9 200,00
67 – Charges exceptionnelles	0.00		
Total dépenses réelles	1 272,14	Total recettes réelles	13 472,14
Total dépenses d'ordre	12 200,00	Total des recettes d'ordre	0,00
Total dépenses de fonctionnement	13 472,14	Total recettes de fonctionnement	13 472,14

- Section d'investissement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
16 – Remboursement d'emprunts	00.00	10 – Dotations, fonds divers, réserves	25 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	00,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	12 200,00
21- Immobilisations corporelles	12 200,00		
001 – Déficit d'investissement reporté	25 000.00		
Total dépenses réelles	12 200,00	Total recettes réelles	12 200.00
Total dépenses d'investissement	37 200,00	Total recettes d'investissement	37 200,00

- Etat de la dette

Pas d'emprunt en cours

Fait à Francheleins, le 16 avril 2024.

Le Maire,

